

N° 204

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 1971

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Davis, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, du Règlement concernant les substances nocives présentes dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers. (Document parlementaire n° 283-7/45).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1402—M. Yewchuk

1. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, quels organismes indiens a) ont reçu, b) se sont vu refuser des fonds du gouvernement pour défrayer l'administration et l'exploitation de leurs bureaux?

2. Quels organismes indiens ont fermé leurs bureaux au cours des douze derniers mois à cause d'insuffisance de fonds pour défrayer l'exploitation de leurs bureaux et l'administration? (Document parlementaire n° 283-2/1402).

N° 1635—M. Coates

1. Combien de projets du programme Perspectives-jeunesse qu'il avait approuvés à l'origine, le gouvernement fédéral a-t-il annulés?

2. Dans chaque cas, a) de quel projet s'agissait-il, b) quels étaient les engagements financiers du gouvernement fédéral, c) quelle part en a été utilisée, d) combien de personnes participaient à ces projets, e) quel était le motif de l'annulation, f) le gouvernement fédéral a-t-il pris des mesures pour recouvrer les fonds déjà dépensés?

3. a) Combien de projets ont été abandonnés par leurs promoteurs, b) de quels projets s'agissait-il, c) combien de personnes y participaient, d) quelle était le montant d'argent engagé, e) quelle part en a été utilisée, f) a-t-on pris des mesures en vue de recouvrer les fonds déjà dépensés? (Document parlementaire n° 283-2/1635).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute brochure éducative et documentaire adressée aux producteurs de graines de colza et aux gouvernements des provinces des Prairies relativement aux méthodes et au calendrier à suivre pour éliminer les mites ou/et les légionnaires. (Avis de motion portant production de documents n° 245—M. Skoberg)